

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARMES DE POING—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. En vertu de la législation actuelle sur le contrôle des armes à feu, l'emploi des armes de poing à poudre noire fait l'objet de certaines restrictions. Or, l'association nationale des armes à feu a déclaré que le fait de comparer ces armes aux armes modernes équivaldrait, compte tenu de la difficulté de leur fonctionnement à faire courir un modèle T dans une course automobile contre une formule 1. Je propose donc avec l'appui du député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que l'on confie au comité permanent de la justice et des affaires juridiques le soin de réviser et de modifier sans plus tarder ces dispositions ridicules.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROTESTATION CONTRE LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Il s'agit du projet de détournement Garrison, dans le Dakota du Nord.

Les membres du Congrès qui appuient ce projet ont ajouté un montant supplémentaire de 9.7 millions de dollars pour le projet à la somme destinée à indemniser les victimes de la catastrophe du mont St. Helens. Il s'agit visiblement d'une manœuvre visant à forcer la main aux membres de l'administration américaine qui s'opposent à ce projet. Aussi, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre déplore les tactiques utilisées par les membres du Congrès américain qui sont partisans du projet Garrison et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se mette en rapport avec le secrétaire d'État américain, M. Edward Muskie, aujourd'hui même, afin de lui transmettre les protestations de la Chambre et de lui faire savoir que nous sommes très inquiets au sujet de cette

affaire très importante, car elle peut entraîner une détérioration des relations entre nos deux pays.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE FINANCEMENT DU PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente, afin de donner à la Chambre une deuxième chance en ce qui concerne le projet de détournement Garrison.

Aujourd'hui, le Sénat américain étudie une loi supplémentaire de subsides qui fournira 9.7 millions de dollars en vue de financer le projet de détournement Garrison, dans le Dakota du Nord. Étant donné que le projet sera presque inévitablement achevé dans sa forme actuelle si ces fonds sont accordés et comme l'achèvement de ce projet constituerait une catastrophe écologique pour les lacs et les cours d'eau du Manitoba et enfreindrait le traité de 1909 sur les eaux limitrophes, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre soit unanime à exprimer au Congrès américain sa désapprobation au sujet de toute initiative du Sénat ou de la Chambre des représentants des États-Unis en vue d'octroyer d'autres fonds au projet de détournement Garrison tant que toute possibilité de transfert biologique entre les bassins et toute catastrophe écologique n'auront pas été éliminées du projet Garrison.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONVENTIONS FISCALES

LE DÉBAT—LA PRÉSUMÉE OBSTRUCTION CAUSÉE PAR LES DÉPUTÉS CONSERVATEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Madame le Président, j'interviens au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le premier ministre (M. Trudeau) assistera à la conférence au sommet de Venise la semaine prochaine et que la Chambre est actuellement saisie du bill S-2 portant sur les conventions fiscales avec divers États, dont l'Italie, je propose, appuyé par le député de Kitchener (M. Lang):